



ASSEMBLEE GENERALE DES ETUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

PV de la commission électorale

17 novembre 2016 | 11h00 | Salle du comité de l'AGL

Présent·e·s :

Pour les représentants étudiants : Quentin Daems, Antoine Grégoire

Pour les membres du personnel : Edouard Cuvelier

Pour le Vice-Recteur aux Affaires Étudiantes : Florence Vanderstichelen

Pour l'administration des Affaires étudiantes : Sabrina Pasinetti, Jeanne Godeau.

Excusé·e·s :

Pour les représentants étudiants : Olivier Malay, Jonathan Leysens

Pour les membres du personnel : Geoffrey Willems

Secrétariat : Werner Saussez (Permanent AGL)

1. Présentation des membres

Jeanne est la suppléante de Sabrina mais assiste à la réunion pour son information.

Véronique Eeckhout est la suppléante de Florence Vanderstichelen.

Geneviève Schamps est suppléante pour le personnel académique.

Les suppléant·e·s étudiant·e·s sont encore à désigner.

Florence est Vice-Présidente de la Commission (par application du Règlement).

La présidence de la Commission doit encore être proposée par les étudiants qui doivent se concerter à ce sujet. Antoine Grégoire en assume l'interim.

2. Vérification de la composition de la commission

L'article 3 du Règlement Electoral est respecté.

3. Fonctionnement

Rappel du rôle de la Commission électorale, prévu par le Règlement Electoral.

Antoine pense qu'il serait bon que la procédure de recours devrait être clarifiée.

4. Calendrier électoral

Il est envisagé par les étudiants d'organiser un conseil AGL extraordinaire propre aux élections. En

effet, il est habituel de faire passer le Règlement devant le conseil AGL. De cette contrainte, est née l'idée de faire un Conseil AGL extraordinaire durant lequel on soumettrait le règlement, présentation de la commission, présentation de la charte, ... Ce conseil se déroulerait en S1 du Q2.

Il faut préciser que c'est aux étudiants de venir présenter le Règlement devant le conseil et de le faire approuver, en vue d'une adoption formelle au sein du CASE (qui a la seule compétence dans ce domaine).

Mais c'est un bon moment collectif pour partir sur de bonnes bases.

A éclaircir : faut-il une réunion de la commission entre ce potentiel conseil et le CASE (pour apporter les modifications si nécessaire) ?

Par rapport au calendrier en tant que tel, les élections se dérouleront du 20 mars (00h01) au 23 mars.

Les étudiants ne sont pas favorables à des élections se déroulant après les vacances de Pâques car cela serait un peu trop tard dans l'année.

La commission pense qu'il serait bon d'élaborer un calendrier de communication et un plan de communication qui soit clair.

Pour rappel, Pour le conseil AGL, c'est d'office la Commission qui organise. Pour les Facultés, certaines demandent à organiser elles-mêmes les conseils facultaires. Pour les sites, c'est la même idée. Ce sont les étudiants qui décident si la Commission Electorale organise l'élection sur chaque site. Ainsi, la Commission propose aux autres sites d'organiser pour eux les élections. Woluwé, Saint-Gilles et Tournai acceptent généralement tandis que Mons refuse.

Il faut s'assurer que ces conseils soient d'accord (ou pas) à ce sujet avant le CASE approuvant le règlement. Il faut donc un contact avec chaque site en vue de déterminer si la Commission organise les élections de site pour eux ou pas.

Il faut organiser également une réunion d'information, qui peut se dérouler un peu plus tard dans l'année. Une délégation de la Commission suffit afin d'informer sur le calendrier et demander comment aider.

TO DO :

Il faut déterminer combien de postes dans chaque site doivent être attribués dans chaque conseil de site. Echéance : 1er décembre

Il faut aussi demander aux facultés si elle prenne en charge l'élection.

Un Doodle sera envoyé pour les prochaines réunions.

5. Recommandations et première réflexion sur les modifications du règlement électoral

Un document reprend les recommandations de l'année dernière.

Certaines modifications mineures sont approuvées aujourd'hui (par consensus) tandis que d'autres, plus importantes, sont renvoyées à des GT spécifiques.

a. Nombre de jours d'élection

Les élections comprennent 4 jours et se déroulent entièrement en semaine.

b. Harmonisation sur le genre

Le règlement sera harmonisé avec le guide de communication sur le genre adopté par l'UCL. Il faudra prendre en compte les chartes et formulaires également.

c. Sièges facultaires « AC »

Cette problématique, plus complexe, sera traitée en GT (*a priori*, une préférence se dessine pour la deuxième solution mais cela implique une représentation théorique disproportionnée)

d. Nationalité des étudiants internationaux et implication de la CGEI.

Il s'agit d'expliciter une règle de consultation des permanent·e·s CGEI pour les candidat·e·s concerné·e·s ou d'organiser un scrutin supplémentaire pour les E.I.

Cette problématique sera abordée en GT en collaboration avec la CGEI.

e. Participation des professeurs

Cette question est liée à l'élaboration d'un plan communication.

f. Listing des étudiants inscrits

Il existe une proposition de listing « en temps réel » (mais attention à la fac primaire / secondaire).

Par ailleurs, interpellation de la déléguée : on est parti du nombre de décembre pour calculer la participation. Mais ici, elle calculera le nombre d'étudiants inscrits. Donc il faut prendre contact avec la déléguée du gouvernement avant les élections pour calculer le taux de participation.

Sabrina et Edouard peuvent être en tandem par rapport à la question du listing en temps réel, qui présente un challenge technique.

g. Noms des listes déclarés à l'avance

Connaitre à l'avance le nom des listes : les étudiants ne se sont pas encore penchés sur la question, donc à voir.

Le système des listes existe déjà partiellement et est bien intégré mais le risque est que cela empêche des étudiant·e·s de s'inscrire plus tard (s'ils ne connaissent pas le système)... Les étudiants en discutent en délégation.

h. Quorum de présence de la commission

5 personnes.

i. Répartition des conseillers facultaires :

1. Cooptation : le décret prévoit la cooptation s'il manque des candidats pour l'AGL. Quid en faculté ? Pas de candidats, qu'est-ce qu'on fait ? Il faudrait donner des indications du même ordre. Plus quelques balises de bon sens (d'abord des élus aux autres élections ; pas plus de 2/3 de coopté). Règlement Electoral ou règlement des facultés (donc suggestion). Un Problème se pose en médecine : attentats donc siège vides. Mais en médecine, plein de sièges à remplir donc peur de « coup d'état » si on permet la cooptation.

2. Répartition par site : La proposition de Lahou semble juste. Mais chaque faculté doit adapter son règlement (/ / LSM).
3. Conseil de site : pas de candidats montois pour le conseil de faculté : cooptation ?
Probablement la même réponse que le point a.

Ces questions seront traitées en GT.

j. Article 40

C'est Bluekript qui s'occupe maintenant de la transposition des résultats en classeur excel. Mais il existe plein de questions à résoudre. Celles-ci seront traitées dans un gt *ad hoc*.

k. Campagne neutre

Il n'y a pas de position arrêtée de la part des étudiants.

Par exemple, Sur facebook, il existe des groupes de cours etc., ces groupes sont envahis par les publicités électorales avec un effet négatif sur la motivation des étudiant-e-s.

La Campagne neutre est assez vieille : chacun travaille pour la représentation étudiante (mais c'était plus facile car il n'y avait pas de réseaux sociaux).

l. Article 9

Il faut préciser que les tirages au sort sont effectués et organisés par la Commission. Approuvé.

m. Ordre des scrutins

L'ordre des scrutins sur le site est le suivant : d'abord conseil AGL et puis conseil de faculté. L'Idée est d'inverser. Il faut d'abord permettre de voter pour les gens qu'il souhaite en faculté et puis s'éloigner et voter pour les conseils.

Cet ordre est approuvé par la Commission.

n. Clash neutre et communication

Formalisation des partenariats (rôle, etc.) et plan de communication. (Q2).

Récapitulatif des GT

Les personnes en gras sont responsables de l'organisation de la réunion.

GT « AC » : Sabrina ; Antoine.

GT « CGEI » : Florence, **Antoine**.

GT « site » : Geoffrey Willems, Quentin Daems (**Antoine**)

GT « Art. 40 » + listing en temps réel: **Edouard**, Florence, Antoine, (Damien Giry).

GT « campagne neutre » : Antoine, Florence, **Quentin**

GT « communication » : **Antoine** reviendra avec un plan communication.

6. Divers

- Question TECO

Notion d'étudiants régulièrement inscrits ?

- Contacts Bluekrypt

La prochaine réunion aura lieu le Jeudi 8 décembre de 11h à 12h30.